

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Eric GARET, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (8)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, François-Régis GRANDVOINET à Bernard GAUDINET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Raymond BILQUEZ, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Laurence COURTOY à Gérard COULIN, Pierre DUCHANOIS à Laurent TARD, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents (6)

Arnaud CHOLLEY, Victor COULIN, Denis CLEAU, Mickaël MUHLEMATTER, Jean DESMARTIN, Marie-Pierre DUPRÉ

2025-08 Convention avec l'association AIIS pour la gestion d'itinéraires de promenade et de randonnée d'intérêt départemental et local

En 2019, la Communauté de Communes du Triangle Vert a signé une convention avec l'Association Intercommunale d'Insertion de SAULX (AIIS) pour la gestion d'itinéraires de promenade et de randonnée d'intérêt départemental et local du territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert. Cette dernière valable pour 3 années a été renouvelée en 2022 pour une même durée. Elle a donc pris fin le 31 décembre 2024 et il convient de la renouveler pour les 3 prochaines années (2025 à 2027).

Le coût de cette prestation est calculé en fonction du nombre de kilomètres entretenus soit les 53,759 kilomètres actuels complétés par 63.917 km anciennement entretenus par l'association BORPLACAL, avec 2 passages par an. Cette gestion sera intégrée au PACT2 2020-2025 – politique sectorielle, et sera subventionnée par le Département dans ce cadre.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à renouveler cette convention pour les années 2025 à 2027 et fixer le taux d'aide versée à l'association à 30 € du kilomètre auquel pourra s'ajouter le coût des fournitures (peinture...) nécessaires à l'entretien.

Le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 6 février 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état